



Comité monétaire et financier international

Trente-cinquième réunion
21–22 avril 2017

Déclaration No. 35-23(F)

**Déclaration de M. Sapin
France**

COMITE MONETAIRE ET FINANCIER INTERNATIONAL
Discours du Ministre de l'Economie et des Finances— avril 2017

L'économie mondiale montre actuellement les signes positifs de la reprise. Toutefois, de fortes incertitudes subsistent. Il importe plus que jamais d'éviter un retour en arrière et de continuer à consolider une croissance durable et une mondialisation régulée, au bénéfice de tous, et assise sur un système multilatéral fondé sur des règles.

I. Alors que l'on observe un renforcement graduel de la croissance mondiale, la situation économique mondiale est marquée par la persistance de certains risques et l'apparition de nouvelles incertitudes.

1.1 La situation économique mondiale tend à s'améliorer, notamment dans les pays avancés.

Les organisations internationales ont un diagnostic convergent : la reprise de l'économie mondiale est désormais une réalité. Après une légère décélération en 2016 par rapport à 2015, la croissance mondiale semble désormais sur un chemin solide grâce notamment aux bonnes performances des pays avancés. L'année 2017 s'est ouverte, de ce point de vue, sur une note prometteuse avec l'annonce du plan de relance américain et les premiers effets constatés du plan de relance japonais, tandis que la zone euro a confirmé sa reprise économique malgré une légère décélération due à la remontée du prix du pétrole. La résilience de l'économie britannique au choc du *Brexit*, qui s'est révélée plus forte que prévue, constitue par ailleurs une bonne nouvelle.

Dans les économies émergentes, l'environnement économique est plus favorable et offre désormais une fenêtre d'opportunité pour la réduction des vulnérabilités et la promotion de réformes favorables à la croissance. Toutefois, des fragilités persistent et nous restons attentifs aux évolutions, en particulier dans certaines économies émergentes.

1.2 L'existence de fragilités continue néanmoins de peser sur la reprise économique mondiale.

La situation des pays émergents continue de susciter des interrogations du fait des défis auxquels beaucoup d'entre eux restent confrontés. Les incertitudes politiques restent encore fortes au Brésil et en Turquie, tandis que des questions demeurent sur l'impact potentiel sur l'équilibre interne de l'économie chinoise des mesures mises en place par les autorités pour accompagner la transition de leur modèle économique. **La remontée des taux de la Fed, qui est désormais une réalité, risque par ailleurs de générer des mouvements de capitaux potentiellement dommageables pour les économies émergentes,** tout en accroissant les divergences de politiques monétaires avec la zone euro.

Si le prix des matières premières s'est stabilisé, la situation reste critique pour certains pays exportateurs, en particulier ceux à faible revenu. Certains de ces pays se tournent désormais vers le FMI, qui devra les accompagner dans la transition vers un modèle de croissance diversifié et soutenable. Le FMI devra aussi fournir des programmes suffisamment financés, pour lisser dans le temps et amortir le poids de cet ajustement sur des populations déjà très vulnérables.

1.3 Le contexte politique actuel comporte également des incertitudes nouvelles.

L'année 2016 a été marquée par la très forte poussée, en particulier dans les pays avancés, d'un mouvement de contestation de la mondialisation qui a mis en lumière un certain nombre de déficiences, et la nécessité d'améliorer la situation pour que la mondialisation profite réellement à tous. Faute de réponse à la hauteur des enjeux, c'est l'avenir même de l'intégration économique et commerciale qui serait menacée.

Ce mouvement de fond s'est accompagné d'autres facteurs d'incertitudes politiques ou économiques. L'entrée en fonction de la nouvelle administration américaine a amené des interrogations quant à la poursuite des dynamiques engagées depuis plusieurs années dans les domaines commerciaux et climatiques notamment. Les négociations relatives à la sortie du Royaume-Uni de l'Union européenne en sont encore au tout début. Au plan économique, la mise en place du nouveau programme budgétaire américain, le séquençage et l'ampleur du plan de relance japonais ou encore l'évolution des mesures économiques prises par les autorités chinoises, sont elles-mêmes sources d'interrogations.

A ces risques et incertitudes s'ajoute une recrudescence des tensions géopolitiques dans plusieurs régions, dont certaines sont déjà très fragilisées. Le Proche-Orient reste encore considérablement déstabilisé par de multiples conflits, alors que la famine sévit, encore une fois, dans une partie de l'Afrique subsaharienne et au Yémen. Les migrants en provenance d'Afrique et du Moyen-Orient continuent à participer de déplacements massifs. Par ailleurs, sur un autre registre, le terrorisme représente plus que jamais un fléau pour de nombreux pays partout dans le monde. En outre, l'accélération du réchauffement climatique devrait accroître les tensions géopolitiques, que ce soit dans la gestion des ressources naturelles ou dans l'augmentation de la fréquence et l'ampleur des catastrophes naturelles.

II. Face à ce constat, il apparaît essentiel de maintenir la dynamique multilatérale afin non seulement d'en préserver les acquis, mais aussi d'assurer que la mondialisation bénéficie à tous, tout en poursuivant la consolidation de l'architecture financière internationale.

2.1 Préserver les acquis du multilatéralisme

Avant toute chose, le principal acquis du multilatéralisme récent a été la gestion coordonnée et coopérative de la crise de 2008, marquant une nette différence avec la crise de 1929. C'est en effet grâce aux instances de discussion et de concertation économiques et financières multilatérales que la communauté internationale a évité une guerre commerciale ou encore une spirale de dévaluations compétitives. C'est un acquis qu'il nous faut absolument préserver ; il serait incompréhensible et inefficace de revenir à une logique unilatérale de traitement des différends et des crises.

Les réformes menées au niveau international depuis 2008 ont également permis de renforcer significativement la résilience du système financier, que ce soit à travers le vaste mouvement de re-régulation financière mené sous l'égide du G20 et du Conseil de stabilité financière, ou bien la hausse substantielle des ressources du FMI et des banques multilatérales de développement, ainsi que le renforcement des instruments du Fonds en matière de prévention et de gestion des crises. La rapidité d'absorption des chocs qui se sont produits en 2016 (*Brexit*, résultat des élections américaines) montre l'efficacité des moyens et disciplines collectifs mis en place.

La poursuite d'une bonne coordination au niveau international est plus que jamais nécessaire à la réalisation de notre objectif de croissance forte, durable et équilibrée. Les pays membres du G20 doivent poursuivre la mise en place de leurs engagements référencés dans les stratégies de croissance nationales approuvées par les chefs d'Etat et de gouvernement lors du sommet de Brisbane en novembre 2014. Ces stratégies ont été depuis constamment enrichies, notamment par l'ajout de mesures d'ordre macroéconomique destinées à accompagner les réformes structurelles, qu'il s'agit de répartir et de séquencer suivant les marges de manœuvre de chacun. Les grands déséquilibres macroéconomiques doivent être résorbés : les pays en excédent courant disposant de marges de manœuvre, en particulier, devraient les mobiliser pour soutenir la croissance.

La dynamique internationale impulsée par le G20 a également démontré la capacité des dirigeants à réagir à l'actualité, comme ce fut le cas après les attentats de novembre 2015 en France ou après les révélations des *Panama Papers* en avril 2016. Ainsi, des progrès substantiels ont été réalisés dans la lutte contre l'opacité financière. L'appel lancé pour renforcer le Groupe d'action financière (GAFI), afin de mieux lutter contre le financement du terrorisme, entre aujourd'hui dans sa phase de mise en œuvre. De même, la perspective d'une liste internationale des juridictions non coopératives en matière fiscale a créé une pression salutaire, incitant plusieurs juridictions à se mettre en conformité avec les bonnes pratiques. Le plan BEPS (« Erosion de la base d'imposition et transfert de bénéfices ») de lutte contre l'optimisation fiscale agressive des grands groupes continue également son déploiement avec la signature prévue en juin 2017 à Paris de la convention multilatérale permettant sa mise en œuvre.

En matière commerciale, l'existence d'un système multilatéral permettant de créer des règles s'appliquant à tous et d'en contrôler la mise en œuvre par un organe de règlement des différends est une création précieuse, issue d'une longue histoire commune. Bien entendu, en reconnaître les bienfaits ne signifie pas en ignorer certaines limites ; la France soutient l'objectif d'un renforcement des disciplines collectives et de l'efficacité du système commercial multilatéral, avec en son centre l'Organisation mondiale du Commerce et l'organe de règlement des différends.

En matière de climat, l'élan donné par l'Accord de Paris ne doit pas non plus s'essouffler. Il est impératif de maintenir la dynamique multilatérale sur un sujet majeur pour l'avenir de la planète. L'enjeu est aujourd'hui de mettre en œuvre rapidement l'Accord de Paris et de respecter les engagements pris en matière de mobilisation des financements pour contribuer aux efforts d'atténuation et d'adaptation au changement climatique, ainsi que de poursuivre la transition énergétique.

2.2 La priorité reste aujourd'hui de continuer à promouvoir une mondialisation régulée et qui profite à tous

Si les acquis du multilatéralisme sont importants, il nous appartient collectivement d'en accroître l'ampleur afin de poursuivre la mise en œuvre de ce qui a été décidé et d'engager les réformes visant à mieux réguler la mondialisation et à en partager les fruits.

A ce titre, plusieurs chantiers sont devant nous. Il s'agit d'abord d'accompagner la numérisation de l'économie et anticiper l'impact des changements technologiques sur le fonctionnement de nos économies et de nos systèmes sociaux. Il faudra aussi renforcer les disciplines multilatérales pour promouvoir des conditions de concurrence plus équitables au niveau mondial, y compris en matière de normes sociales et environnementales ou encore en matière de crédit export. Il faudra aussi poursuivre et amplifier le travail engagé en matière de lutte contre le changement climatique (structuration et interconnexion des marchés carbone, fin des subventions inefficaces aux énergies fossiles) et de développement (suivi de la mise en œuvre de l'Agenda 2030, activités des banques multilatérales de développement). Il nous faudra enfin continuer à renforcer la lutte contre le financement du terrorisme, et plus largement la lutte contre l'opacité financière, le blanchiment, la corruption, et les financements illicites en général, et promouvoir une plus grande transparence des bénéficiaires effectifs des montages juridiques complexes. Il faudra aussi maintenir la pression sur les paradis fiscaux et continuer de traiter avec vigueur le problème du déclin des activités de correspondance bancaire (clarification réglementaire, clarifications sur le régime de sanctions financières internationales, assistance technique pour les pays en développement).

Face à ces défis, le FMI devra apporter sa contribution, en lien avec les autres organisations internationales. Du fait de son expertise, le FMI est particulièrement légitime dans l'analyse de l'impact des évolutions technologiques et du commerce sur les inégalités, des enjeux du déclin des

activités de correspondance bancaire sur le financement des activités légitimes et de la stabilité financière des pays concernés, ou encore de l'impact du réchauffement climatique sur les fondamentaux macroéconomiques de certains pays. Sur ces sujets, le Fonds devra continuer à approfondir sa connaissance et sa capacité d'analyse, et accentuer l'intégration de ces éléments dans les exercices de surveillance.

1.3 Le renforcement de l'architecture financière internationale et de la résilience du système financier doit se poursuivre

Depuis la crise financière de 2008 les filets de sécurité financière mondiaux ont été substantiellement renforcés, par la création de nouveaux dispositifs (Mécanisme Européen de Stabilité, Chang Mai Initiative Multilatéralisation), ou le renforcement d'autres dispositifs déjà existants (quadruplement des ressources du FMI, signature de nombreux accords de *swap*). La coopération entre ces différents acteurs de la gestion des crises de balance de paiements pourrait toutefois être encore renforcée.

La réflexion en cours pour améliorer la cohérence entre ces filets est centrale, que ce soit par l'adoption des principes de coordination entre institutions financières internationales par le G20 en cas de sollicitation d'un prêt budgétaire par un pays en difficulté, ou encore par la réflexion sur l'articulation entre le FMI et les arrangements financiers régionaux (RFA). Les filets de sécurité financière doivent également s'adapter au contexte macroéconomique, et en cela, **le travail du FMI sur ses instruments –qui précède le travail sur les quotes-parts, les ressources, et la formule des quotes-parts– permet de poursuivre l'édification progressive d'une architecture financière internationale de plus en plus solide.** Les filets de sécurité doivent couvrir toute la planète. C'est pourquoi le rôle du FMI est crucial, car il constitue souvent le seul filet disponible pour les pays à faible revenu, tels ceux qui souffrent aujourd'hui de la persistance du faible cours des matières premières. C'est un devoir de solidarité fondamental qui doit nous conduire à ne pas les négliger dans la construction de l'architecture financière internationale.

La résilience de l'architecture financière internationale passe nécessairement par un suivi et une gestion soutenable des niveaux d'endettement. Le travail du FMI pour améliorer le cadre de soutenabilité de la dette des pays à faible revenu est donc central, à la fois parce qu'il améliorera nettement cet instrument de mesure commun au FMI et à la Banque mondiale, et parce qu'il devrait assurer une plus grande granularité dans le suivi de la dette. **Renforcer la résilience du système financier international passe également par une meilleure connaissance et gestion des flux de capitaux.** En ce sens, l'initiative visant à combler les lacunes statistiques doit être poursuivie. Les travaux menés parallèlement par le FMI et de l'OCDE sur leurs initiatives respectives en termes de gestion des flux de capitaux (vue institutionnelle et Code de libéralisation des mouvements de capitaux) doivent être toujours mieux intégrés afin de permettre une plus grande cohérence entre les deux instruments qui ont une portée et des objectifs différents mais complémentaires.

Enfin, il s'agit d'éviter tout mouvement de dérégulation financière, non seulement parce que les réformes engagées ont permis de renforcer significativement la résilience des acteurs financiers, mais aussi parce qu'une dérégulation en période de forte liquidité sur les marchés entraînerait des risques semblables à la situation prévalant avant la crise des *subprimes* en 2007. L'enjeu sera alors d'articuler la poursuite d'un objectif de stabilité et de sécurité du secteur financier avec une croissance soutenable sur le long terme et le soutien à l'activité économique.